

## Procédure interdisciplinaire prévention et contrôle de l'infection

### Prise en charge du patient suspect / atteint de la maladie COVID-19 (SARS-CoV-2)

**Acteurs dans cette procédure** : service prévention et contrôle de l'infection (PCI) ; laboratoire de virologie (LV) et Centre de Référence pour les Infections Virales Emergentes (CRIVE), service de maladies infectieuses (Minfect) service de pneumologie (pneumo) ; infirmiers(ères) responsables d'unité de soins, chef(fe)s de clinique d'unité, service santé personnel

**Concernés par cette procédure** : tous les services cliniques des HUG (hospitaliers et ambulatoires)

**Auteur** : service PCI ; Minfect

**Responsable** : service PCI

**Approbation** : Diffusion autorisée par le Prof. D. Hannouche, président, commission de l'infection HUG, dans l'attente de l'approbation définitive par la commission de l'infection, la direction médicale et qualité et la direction des soins

**Date de mise en application** : 23 janvier 2020

**Dernière mise à jour** : 19.06.2020

#### INFORMATION GENERALE

**Pathogène** Le 31 décembre 2019, la ville de Wuhan, capitale de la province du Hubei, située au centre de la Chine rapporte les premiers cas de pneumonie dus à un nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2. Actuellement, la maladie COVID-19 provoquée par le virus est pandémique. Les données épidémiologiques de l'OMS sont accessibles à <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports/>

**Modes de transmission** La transmission de SARS-CoV-2 se fait par gouttelettes de sécrétions respiratoires et par contact.  
Potentiellement, dans le cadre des soins, la transmission pourrait avoir lieu lors de procédures et de situations de soins à risque de projection et d'aérosolisation des sécrétions respiratoires (voir rubrique ci-dessous)

**Incubation** Durée estimée à 14 jours (médiane à 5-6 jours).

**Définitions de cas** (adaptée selon l'évolution épidémiologique) **Pour définir le cas suspect et demander le dépistage** : toute personne présentant des symptômes respiratoires nouveaux (rhinite, pharyngite, anosmie, toux, dyspnée) et/ou de la fièvre est actuellement considérée comme suspecte de COVID-19, posant l'indication à un dépistage par RT-PCR SARS-CoV-2 sur un prélèvement respiratoire supérieur (frottis naso-pharyngé ou oro-pharyngé, ou rinçage nasal)  
<http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19#Vue-ens> Ch.1 *Vue d'ensemble et diagnostic SARS-CoV-2*

#### PREMIERES ACTIONS

**Mesures de précaution** Lorsqu'un cas d'infection (COVID-19) par un SARS-CoV-2 est suspecté, **appliquer les mesures de base, notamment l'hygiène des mains et le port du masque médical (type IIR)**

- Faire porter le masque médical au patient et l'installer à l'écart, seul dans une chambre ou dans une zone désignée par la cellule institutionnelle COVID.

Nota : Des recommandations institutionnelles sur l'usage du masque par le collaborateur, le patient, l'accompagnant, le visiteur sont susceptibles d'être émises / modifiées en tout temps selon l'évolution épidémiologique de COVID-19 <http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/port-du-masque-obligatoire> ; Hygiène respiratoire : <https://vigigerme.hug.ch/hygiene-respiratoire-etiquette-respiratoire>

**Prélèvement virologique respiratoire** Le frottis naso-pharyngé / oro-pharyngé ou le rinçage nasal est réalisé par le professionnel habilité dès que le cas est suspecté. Il s'agit de procédures à risque de projection et d'aérosolisation des sécrétions respiratoires (voir rubrique ci-dessous : Prévention de la transmission)

- <http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19#Vue-ens> Ch.1 *Procédure initiale et vidéo de démonstration des prélèvements & Procédure CRIVE pour le frottis naso-pharyngé* <https://www.hug-ge.ch/laboratoire-virologie/centre-national-reference-pour-infections-virales>

La requête de laboratoire est formulée auprès de : *Laboratoire/Virologie/ Prélèvements respiratoires/Frottis nasopharyngé*: choisir la situation patient (urgences, hospitalisés, ambulatoire, etc.) SARS-CoV-2, ARN, PCR, qI

- Le prélèvement est disposé dans un protège-tube et envoyé à la réception du centre d'accueil des prélèvements de laboratoire

## PREVENTION DE LA TRANSMISSION

Hébergement	<p>En cas d'indication, le patient est hospitalisé dans l'une des unités et chambres désignées par la cellule institutionnelles COVID</p> <p>Les déplacements du patient sont à limiter au besoin de sa prise en charge; privilégier les examens en chambre</p>
Mesures spécifiques CONTACT et GOUTTELETTES	<p><b>En complément de l'application des mesures de base</b> (relatives à l'hygiène des mains, l'équipement de protection de personne, la gestion des déchets, la gestion des équipements médicaux et l'hygiène de l'environnement) :</p> <p>Appliquer les Mesures spécifiques GOUTTELETTES et CONTACT en chambre individuelle ou en regroupement (plusieurs patients avec la même problématique)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque par le patient :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'usage du masque médical par le patient est obligatoire en dehors de la chambre (toute sortie de chambre est à re-évaluer si le patient ne supporte pas le masque)</li> <li>- Si le patient présente une toux incontrôlée et si son état clinique le permet, le port du masque médical peut lui être proposé le temps d'une intervention de soins rapprochée (&lt; 1m.).</li> </ul> </li> </ul> <p>Les visiteurs se conforment aux consignes institutionnelles et aux recommandations données par les professionnels soignants s'ils sont autorisés <a href="http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/suppression-des-visites-sauf-exceptions">http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/suppression-des-visites-sauf-exceptions</a></p>
Procédures et situations à risque d'aérosolisation des sécrétions respiratoires	<p><b>Les professionnels revêtent spécifiquement le masque ultrafiltrant (FFP2), la protection oculaire</b> en complément des autres équipements liés aux mesures de base et à la Mesure spécifique CONTACT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lors des procédures à risque d'aérosolisation des sécrétions respiratoires</b> : frottis naso-pharyngé, bronchoscopie, aspiration de la sphère ORL / des voies respiratoires (en circuit ouvert), intubation, extubation, trachéotomie, échographie trans-oesophagienne, gastroscopie, ventilation manuelle, réanimation cardio-pulmonaire, et autres procédures similaires, pose et retrait de l'assistance ventilatoire</li> <li>• <b>Lors des situations à risque d'aérosolisation des sécrétions respiratoires</b> : en cas d'intervention de soins auprès du patient a) pendant la durée d'assistance ventilatoire par CPAP, par ventilation non invasive, par oxygénation à haut débit (Airvo) ; b) auprès d'un patient trachéotomisé</li> <li>• Concernant les traitements par nébulisation, considérer leur administration par chambre d'inhalation en premier lieu. Si ce n'est pas possible, le professionnel devant intervenir auprès du patient pendant la séance de nébulisation du médicament peut porter un masque ultrafiltrant.</li> </ul>
Levée des Mesures spécifiques	<p>Quels que soient les résultats aux prélèvements par frottis naso-pharyngés ou autres prélèvements sur les voies respiratoires inférieures, les Mesures spécifiques sont levées <b>sur prescription médicale</b> ; les critères pour la levée des Mesures spécifiques sont énoncés à <a href="http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19#Vue-ens">http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19#Vue-ens</a> <b>ch.2 Critères de sorties, transfert, guérison et levée des mesures d'isolement</b></p>

## EMPLOI DE L'EQUIPEMENT DE PROTECTION DE PERSONNE

Enfilage et le retrait des équipements [https://vigigerme.hug.ch/sites/vigigerme/files/documents/procedures/sarscov2\\_epp.pdf](https://vigigerme.hug.ch/sites/vigigerme/files/documents/procedures/sarscov2_epp.pdf)

**De manière générale, adopter une organisation et une distribution de l'activité qui favorise la consommation et le retrait limités (risque d'auto-contamination) des équipements de protection**

Masque médical type IIR / ultrafiltrant	<p>Un masque, médical / ultrafiltrant, recouvre le nez, la bouche et le menton</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En l'absence de souillure ou de saturation d'humidité, un masque peut être maintenu sur le visage, <b>sans être touché</b>, pendant plusieurs heures (durée du masque médical = 4h ; durée du masque ultrafiltrant &gt; 8h)</li> <li>• Un masque médical / ultrafiltrant retiré est éliminé</li> </ul>
Protection oculaire	<p>Une protection oculaire est portée par-dessus des lunettes optiques le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois retirée, en l'absence de souillure visible, elle peut être retraitée par <u>application</u> de désinfectant (Des-Sur®) sur la visière et la monture ; en cas de souillure visible, elle est éliminée</li> <li>• Pour la protection oculaire personnalisée (plastique dur) non jetable : en cas de souillure visible, la laver à l'eau et savon détergent, la rincer et la sécher.</li> </ul>
Gants de soins	<p>L'usage des gants de soins s'applique au patient et à la séquence de soins exclusivement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indications de l'hygiène des mains sont à respecter impérativement et impliquent le retrait des gants</li> <li>• Un fois retirés, les gants sont éliminés</li> </ul>
Surblouse	<p>L'usage d'une surblouse implique qu'elle soit attachée à la nuque et à la taille</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Son usage s'applique à la durée de présence auprès d'un patient</li> <li>• Une fois retirée, la surblouse est éliminée</li> </ul>

### AUTRES POINTS DE PRISE EN CHARGE

<p><b>Prélèvements biologiques</b></p> <p>Autres prélèvements pour la détection virologique</p>	<p>En présence d'une forte suspicion épidémiologique et d'une pneumonie grave et d'un frottis naso-pharyngé négatif, des prélèvements par lavage broncho-alvéolaire (LBA) lors d'une bronchoscopie (réalisée par un professionnel habilité) sont envisagés selon les recommandations du service Minfect.</p> <p>La requête de laboratoire pour la recherche de SARS-CoV-2 est formulée auprès de : <i>Laboratoire/Virologie/ Prélèvements respiratoires</i> : choisir le matériel à analyser et la situation patient (hospitalisés, ambulatoire) <i>SARS-CoV-2, ARN, PCR, qI</i></p> <p>L'ensemble des prélèvements est disposé dans un double sachet et envoyé à la réception du centre d'accueil des prélèvements de laboratoire.</p> <p>La recherche de SARS-CoV-2 (PCR) dans les selles, les urines ou par sérologie est discutée avec le service Minfect.</p>
<p><b>Découverte / suspicion d'un cas COVID-19 en cours d'hospitalisation</b></p>	<p>En cas de découverte / suspicion de COVID-19 chez un patient hospitalisé :</p> <p>Placer le patient nouveau cas sous Mesures spécifiques CONTACT et GOUTTELETTES</p> <p>Réaliser un prélèvement de dépistage à la recherche de SARS-CoV-2</p> <p>Placer les patients voisins de chambre sous Mesure spécifique GOUTTELETTES</p> <p>Signaler la situation au SPCI au 30989</p>
<p><b>Exposition professionnelle</b></p>	<p>Tout professionnel en contact non protégé avec un patient dont l'infection est suspectée ou confirmée doit le signaler dès qu'il en a connaissance auprès de sa hiérarchie selon la procédure du service santé du personnel <a href="http://www.intrahug.ch/groupe/sante-du-personnel/pages/maladie-contagieuse">http://www.intrahug.ch/groupe/sante-du-personnel/pages/maladie-contagieuse</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de projection de sécrétions respiratoires sur la peau ou les cheveux, laver la zone souillée au savon et à l'eau ; en cas de projection de sécrétion s respiratoires vers les yeux, référer à <a href="http://www.intrahug.ch/activites/exposition-au-sang">http://www.intrahug.ch/activites/exposition-au-sang</a></li> </ul>
<p><b>Maladie / décès à déclaration obligatoire</b></p>	<p>Selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le cas confirmé par PCR et le décès d'un patient avec COVID-19 doivent être déclarés par le médecin en charge du patient dans les 24 heures à la direction générale de la santé par fax au 0225469816 et à l'OFSP <a href="https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html">https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html</a></p>
<p><b>Information complémentaire</b></p>	<p>Recommandations de la direction générale de la santé (DGS-GE) : <a href="https://www.ge.ch/covid-19-professionnels-sante-reseau-soins/medecins-traitants-laboratoires">https://www.ge.ch/covid-19-professionnels-sante-reseau-soins/medecins-traitants-laboratoires</a></p> <p>Lignes d'information de la DGS-GE : médicales 022 427 88 00 ; générales : 022 327 41 11</p> <p>Ligne d'information de l'office fédéral de la Santé Publique (OFSP): 058 463 00 00</p>

Référence pour les HUG : <http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19>

### Listes de situations courantes ne nécessitant pas de prise en charge hors du cadre de référence des Mesures de bases et des Mesures spécifiques CONTACT et GOUTTELETTES

- Administration d'oxygène par lunettes nasales (sans appareillage) et par masque de Venturi
- Séance de physiothérapie en dehors de la chambre : le physiothérapeute porte un masque médical et pratique l'hygiène des mains et la désinfection du matériel le cas échéant ; le patient porte un masque médical, pratique l'hygiène des mains, porte une chemise ou robe de chambre propre
- Transfert du patient sans accompagnement médico-infirmier : le brancardier porte un masque médical et pratique l'hygiène des mains ; le patient porte un masque médical.
- Séquence de bio-nettoyage quotidien d'une chambre : le collaborateur SPH porte un masque médical, une surblouse verte, des gants de ménage. **Exception** : masque ultrafiltrant dans les chambres où l'assistance ventilatoire non invasive est administrée pendant l'intervention du collaborateur SPH
- Bio-nettoyage quotidien et au départ patient ; gestion des équipements et dispositifs médicaux, gestion des déchets ; évacuation du linge et des plateaux repas
- Préparation du corps en cas de décès <http://www.intrahug.ch/groupe/coronavirus-de-la-maladie-covid-19/pages/recommandations-institutionnelles-hug-covid-19> ch.7